



CONSEIL CULTUREL
DE LA
COMMUNAUTÉ CULTURELLE FRANÇAISE

Session 1977-1978

14 JUIN 1978

**Projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles
de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1977 (1)**

— SECTEUR CULTURE FRANÇAISE —

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DE LA POLITIQUE GENERALE
PAR **M. A. LAGASSE**

(1) Voir Doc. Conseil 5-I (1977-1978) - N° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission de la Politique générale ⁽¹⁾ a examiné, en sa séance du 6 juin 1978, le projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française de l'année budgétaire 1977, secteur Culture française.

Discussion générale

Le projet de décret ajustant le budget de 1977 de la Culture française ventile, entre les diverses parties du budget les ajustements globaux apportés par la voie du feuilleton 1977 au budget des dotations culturelles.

Le supplément net s'élève à 1 352,3 millions de francs pour les dépenses courantes. Il trouve son origine principale dans la suppression de l'Institut des services communs R.T.B.-B.R.T. dont les crédits, inscrits au budget des affaires

(¹) Ont participé aux travaux de la commission :

MM. Grafé (président), André, Delpérée, Deschamps, Desmarets, Dulac, du Monceau de Bergendal, Féaux, Gondry, Herman, Lacroix R., Leclercq, Paque, Risopoulos, Scokaert, Van Aal et Lagasse (rapporteur).

Ont assisté à la séance :

M. le ministre de la Culture française, M. le secrétaire d'Etat à la Culture française, les chefs de cabinet des ministres de la Culture française, l'administrateur général à la Culture française.

culturelles communes pour 2 707,3 millions de francs ont été annulés par le feuilleton relatif à ce budget. Cette masse de crédits, après application des mesures de restrictions budgétaires, a été ventilée entre les trois communautés nationales, apportant ainsi à la Culture française un supplément net de 1 289,1 millions de francs, et par ailleurs, des charges supplémentaires équivalentes.

Au delà de ce transfert, les majorations de crédit proposées se limitent à 63,2 millions de francs qui vont surtout aux traitements et subventions-traitements de l'enseignement artistique.

Ce secteur ne donne lieu à aucune observation.

Vote des articles et de l'ensemble du secteur Culture française

Les articles et l'ensemble du secteur Culture française du projet de décret ajustant le budget des affaires culturelles de la communauté culturelle française pour 1977 est adopté à l'unanimité des membres présents.

La commission décide de faire confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du présent rapport.

Le Rapporteur,
A. LAGASSE.

Le Président,
J.-P. GRAFE.